

NOMENCLATURE - 7.1.2

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2025

FINANCES
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250326-DLB17_26032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

Le Compte de Gestion du Comptable Public comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le Compte de Gestion figure également au Compte Administratif.

La lecture des opérations passées au titre de 2024 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

On notera que l'actif net total de la Ville s'élève au 31 décembre 2024 à 511,11 M€, financé à hauteur de 92,79% par des fonds propres.

L'actif net se décompose comme suit :

- ✓ 488,79 M€ d'actif immobilisé :
 - 62,96 M€ de terrains,
 - 198,52 M€ de constructions,
 - 107,17 M€ de réseaux et installations de voiries,
 - 27,15 M€ d'autres immobilisations corporelles et financières (valeur nette cumulée des mobiliers, véhicules, matériels informatiques et autres matériels utilisés pour le fonctionnement des services),
 - 82,64 M€ d'immobilisations en cours
 - 10,35 M€ d'immobilisations incorporelles (frais d'études non intégrés et valeur nette des logiciels),

✓ 22,32 M€ d'actif circulant :

- 3,90 M€ de créances (factures en attente de règlement),
- 18,42 M€ de disponibilités (solde du compte au Trésor au 31/12/2024).

Cet actif net est financé comme suit :

- ✓ 474,25 M€ de fonds propres, y compris le résultat 2023,
- ✓ 25,70 M€ de dettes financières,
- ✓ 7,76 M€ de dettes non financières (dont 6,35 M€ de fournisseurs en attente de règlement),
- ✓ 3,39 M€ de comptes de régularisations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Après avoir vu le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de M. Thibault GHEYSENS, 5^{ème} adjoint chargé des Finances,

Il est proposé :

- De constater que les chiffres qui apparaissent au Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif 2024.
- D'approuver et d'arrêter le Compte de Gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,



Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,



Henri CUGIER

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062075

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LENS

ETABLISSEMENT : VILLE DE LENS
STAT : I-1 -**BILAN SYNTHETIQUE**

(En Milliers d'Euros)

00900 - VILLE DE LENS

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	274 808,02
Subventions d'investissement versées	6 339,61	Neutralisations et régularisations	-6 431,59
Autres immobilisations incorporelles	4 012,56	Réserves	194 157,83
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	5 849,26
Terrains	62 960,43	Résultat de l'exercice	5 867,99
Constructions	198 520,86	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	107 172,82	TOTAL FONDS PROPRES (I)	474 251,51
Réseaux divers	15 325,29	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	5 248,54	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	5 980,47	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	82 638,39	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	25 684,08
Droits de retour relative aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	16,45
Immobilisations financières (nettes)	592,53	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	25 700,53
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	488 791,49	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 355,69
Stocks		Autres dettes non financières	1 413,32
Créances	3 905,92	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	7 768,91
Trésorerie	18 417,02	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	22 322,94	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	33 469,43
Comptes de régularisation (III)	0,53	Comptes de régularisation (III)	3 394,01
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	511 114,96	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	511 114,96

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

00900 - VILLE DE LENS

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	17 134,53	
Participations	2 675,00	
Compensations, autres attributions et autres participations	2 230,12	
Dons et legs		
Impôts et taxes	32 743,11	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	2 304,00	
Produits des cessions d'actifs	177,00	
Autres produits de gestion	1 325,38	
Production stockée et immobilisée	416,81	
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,31	
Reprises du financement rattaché à un actif	262,79	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	426,40	
Neutralisation des moins-values de cession	104,51	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	59 802,61	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	13 873,00	
Charges de personnel	27 881,34	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	367,02	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	606,55	
Impôts et taxes	836,00	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	6 582,82	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	209,32	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	74,07	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	50 510,06	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 27 MARS 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 19 mars 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mme MASSET, M. LEFEBVRE, Mmes GLEMBBA, BRAET, JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY, LAUWERS, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. REAL n'ayant pas donné pouvoir, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme BRAET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur CUGIER, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.